



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Abonnement TGV Max proposé par la SNCF

Question écrite n° 4295

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'abonnement TGV Max proposé par la SNCF aux jeunes entre 16 et 27 ans. Il regrette que la SNCF ait appâté des milliers de jeunes avec cet abonnement permettant soi-disant de voyager à bord de 94 % de ses TGV alors qu'en réalité, l'offre se réduit de plus en plus chaque mois. Il souhaite relayer à Mme la ministre la profonde déception de nombreux abonnés et leurs interrogations et lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour que leur soient apportées des réponses afin que s'estompe leur sentiment d'avoir été victimes d'une « arnaque à grande échelle », notamment en cette période de fêtes de fin d'année où la plupart des trajets s'avèrent inaccessibles *via* TGV Max.

Texte de la réponse

L'offre TGV Max, lancée depuis près d'un an, permet aux jeunes voyageurs de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des TGV, tous les jours. Hors période de forte affluence, l'ensemble des places dans les TGV est ouvert aux abonnés TGV Max. En revanche, en période de pointe, les places accessibles aux abonnés sont en nombre limité. Actuellement, près de 100 000 personnes ont adhéré à cette offre, effectuant en moyenne 4 à 5 voyages par mois. L'offre TGV Max a ainsi permis, à ce jour, plus de 4 millions de déplacements. En 2017, sur l'ensemble des TGV, seulement 30 % des places destinées aux abonnés TGV Max ont été réservées. Les sentiments de manque de places relèvent donc, en réalité, non pas d'une réduction de l'offre, mais d'une augmentation de la demande, de manière forte et ponctuelle, à offre constante. Ce fut notamment le cas de la période de Noël, où le nombre de réservations a augmenté de 90 % comparé à la moyenne annuelle (à titre d'illustration, 10 trains sur la liaison Paris – Marseille ont été remplis en 24 heures), saturant ainsi l'offre disponible. Ainsi, pour les liaisons et les horaires qui concentrent une très forte demande, SNCF Mobilités ne peut garantir une disponibilité totale des places, conformément aux conditions générales de vente de l'abonnement TGV Max. Il est donc souhaitable, pour ces trajets, que les abonnés TGV Max anticipent au maximum la réservation de leurs billets.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4295

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6679

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2405